

Atelier : « Repenser le Droit à la Ville depuis les villes africaines »

Catherine Fournet-Guérin, Maître de conférences HDR, Université de Reims / Champagne-Ardenne, EA 2976 Habiter

Dans les grandes villes d'Afrique, nombreux sont les citadins originaires du dehors de la ville, qu'ils soient ruraux, citadins d'autres pays, ou encore résidents d'origine étrangère depuis plusieurs générations (Indiens, Libanais) mais toujours considérés comme étrangers comme la société locale. Tous résident en ville durant une durée assez longue. Ces « étrangers » constituent un objet d'étude qui peut nous aider à mieux penser le droit à la ville, entendu comme suit : « Le droit à la ville, (...) c'est le droit d'y habiter au sens fort du mot, c'est-à-dire de l'habiter, d'y avoir sa place dans l'espace public et d'y être reconnu par tous comme citoyen. » (Bernard Bret, in *De Recife à Reims : récits géographiques*, 2013, p. 111-112). Cette conception du droit à la ville comme droit à être reconnu en tant que citoyen est-elle valable pour ceux qui n'en sont pas originaires ? Catherine Fournet-Guérin proposera une réflexion sur les manières d'être en ville de ces citadins souvent non considérés en tant que tels : ces résidents en ville originaires d'ailleurs, notamment étrangers, ont-ils les mêmes droits ? Pour la société urbaine majoritaire, sont-ils considérés comme des citoyens à part entière ? comme des citoyens, au moins municipaux ? Elle part du point de vue de ces habitants, de leurs pratiques et de leurs représentations, et le confronte aux ressentis des habitants de la société locale majoritaire. Ainsi, le droit à la ville au Sud peut être envisagé comme une aspiration.